

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2828

6 décembre 2007

SOMMAIRE

Acquatica S.A.	135705	International Holding EVS	135741
Advantage Communication S.A.	135741	International Venture Capital Holding S.A.	135703
Asteria S.A.	135700	Invenergy Wind Europe S.à r.l.	135731
Avantix S.à r.l.	135698	I-Partegen S.à r.l.	135744
Cartola Shipping Investment S.à r.l.	135742	King George Holdings Luxembourg IIA S.à r.l.	135698
Chabalux S.A.	135736	Luxembourg Research & Development S.A.	135702
Chemical Investments Luxembourg S.A.H.	135705	Marlow Investments	135703
CIPE Luxembourg S.A.	135711	Marmara Holding S.A.	135731
Congo Minerals and Investment Corpora- tion S.A.	135704	Matignon Finance	135699
C-Ways S.A.	135743	Medex EU S.à r.l.	135733
DH New Investment III S.à r.l.	135727	MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	135740
DH New Investment II S.à r.l.	135729	MFO Green Capital S.A.	135701
DH New Investment I S.à r.l.	135731	MH Germany Property XIII S.à r.l.	135739
Dolpa S.à r.l.	135744	MH Germany Property XI S.à r.l.	135740
Dorint Holding S.A.	135706	MH Germany Property XIX S.à r.l.	135707
EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A.	135724	MH Germany Property XVIII S.à r.l.	135708
Estournel S.A.	135705	MH Germany Property XVII S.à r.l.	135708
Eurocofsi S.A.	135742	MH Germany Property XVI S.à r.l.	135708
Euroconsortium de Placements S.A.	135701	MH Germany Property XXIII S.à r.l.	135706
European Metal and Commodity Trading S.à r.l.	135709	MH Germany Property XXII S.à r.l.	135740
Euro-Show International s.à r.l.	135703	MH Germany Property XXI S.à r.l.	135741
Everest Invest Holding S.à r.l.	135698	Multi Alternatif Alpha	135706
Ferrocemento S.A.	135700	Pemik S.A.	135704
Fläkt Woods Property Sàrl	135744	PPP Group S.A.	135724
Flexilux S.A.	135742	Pro Re (Luxembourg) S.A.	135743
Fun Park S.A.	135698	R.X. Prod S.A.	135743
H & M Hennes & Mauritz S.A. Luxembourg Branch	135699	Seri Luxembourg S.A.	135701
I.G.S. Luxembourg S.A.	135699	Société Anonyme des Chaux de Contern	135702
Institut für Angewandte Betriebswirtschaft Holding AG	135707		

King George Holdings Luxembourg IIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007133733/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01751. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Everest Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.606.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133734/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Avantix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.853.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133735/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Fun Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.646.

Extrait de résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134582/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

I.G.S. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.535.

—
Extrait de résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

M^e René Faltz, administrateur, a informé l'Assemblée de sa nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134583/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

H & M Hennes & Mauritz S.A. Luxembourg Branch, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.169.

—
Extrait de la décision des représentants permanents à Luxembourg

Le siège de la succursale est transféré du 15, rue de la Chapelle à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007134584/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Matignon Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.777.

—
Extrait du Conseil d'Administration de la Société du 23 novembre 2006

Eighth resolution

The Board resolves that it is in the best interest and for the corporate benefit of the Company to transfer the seat of the Company from its current address, which is 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, to 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Suit la traduction en français:

Huitième résolution

Le Conseil décide qu'il est dans l'intérêt de la Société de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, qui est 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

MATIGNON FINANCE S.A.

R. Meister / Y. Cacclin

Référence de publication: 2007134586/45/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Ferrocemento S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.747.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 octobre 2007, enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2007, Relation: GRE /2007/4918:

L- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société à responsabilité limitée FERROCEMENTO S.A. en liquidation a cessé d'exister.

2.- Que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007134577/231/21.

(070156145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Asteria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 100.164.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 septembre 2007

Résolution

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident de transférer le siège social de la société, avec effet immédiat, du 3, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2007134585/45/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00525. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Seri Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.104.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société SERI LUXEMBOURG SA, ayant eu son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, rte de Longwy.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e J. Niclou

Le liquidateur

Référence de publication: 2007134589/7872/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03784. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Euroconsortium de Placements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 53.360.

—
EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 octobre 2007 qui a pris note des démissions de Monsieur Claude Zimmer, Monsieur John Seil et Monsieur Luc Hansen, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société AUDIEX S.A. démissionnaire:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 25 octobre 2007 le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007134587/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MFO Green Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.351.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 676/2007 en date du 2 octobre 2007 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

135702

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007134573/208/13.

(070155558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 18 octobre 2007.

Pour la société S.A. DES CHAUX DE CONTERN

B. Kröner / R. Goy

Fondé de pouvoir / Administrateur Directeur-Général

Référence de publication: 2007134566/2857/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02182. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Luxembourg Research & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.035.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 novembre 2007 a pris note des démissions de Messieurs Manuel Hack et Laurent Heiliger de leurs fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement Maître Charles Duro et Maître Marie Anne Goebel. L'Assemblée a renommé Monsieur Hervé Poncin.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Hervé Poncin, Administrateur, administrateur, 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique;
- Monsieur Charles Duro, Administrateur, Avocat, 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- Madame Marie-Anne Goebel, Administrateur, Avocat, 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 5 novembre 2007 a pris note de la démission de la société AUDIT.LU de ses fonctions de Commissaire aux comptes et à nommé en remplacement la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

- FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE, expert-comptable, 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.682.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2007 a transféré le siège social de la société anciennement situé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au: 10, rue Adames, L-1114 Luxembourg;

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour LUXEMBOURG RESEARCH & DEVELOPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007134588/833/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Marlow Investments, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.745.

Il résulte d'une résolution des administrateurs de la société susmentionnée prise en date du 19 juillet 2007 que le siège de la société est transféré de L-1160 Luxembourg, 12-14, bd. d'Avranches à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, avec effet au 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134590/1421/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Euro-Show International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.832.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- EURO-SHOW INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg, de fait inconnue à cette adresse;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 9 novembre 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007134591/2630/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

International Venture Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.477.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- INTERNATIONAL VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 9 novembre 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007134592/2630/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Congo Minerals and Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.191.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- CONGO MINERALS AND INVESTMENT CORPORATION S.A., dont le siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, à été dénoncé en date du 29 mars 2004;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 9 novembre 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007134593/2630/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pemik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.931.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 novembre 2007

La démission de Madame Sabine Simeoni demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 27 août 2007, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire JEAN-MARC FABER & Cie S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 28 août 2007, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Madame Sabine Simeoni, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PEMIK S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134777/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01686. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Acquatica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.729.

—
Extrait de délibérations prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 janvier 2007

L'assemblée renouvelle Messieurs Francesco Signorio et Gino Federici aux fonctions d'administrateurs pour des mandats échéants à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Thierry Nowankiewicz de son mandat d'administrateur.

L'assemblée nomme Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134778/1134/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Estournel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.687.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007134745/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Chemical Investments Luxembourg S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.973.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 12 octobre 2007

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire JEAN-MARC FABER & Cie S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, avec effet au 1^{er} septembre 2006, remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

135706

Pour extrait sincère et conforme
CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007134776/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MH Germany Property XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.341.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 18 octobre 2007, que les actions de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des actionnaires	Nombre d'actions
MANSFORD GROUP FRANCE S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

B. Zech.

Référence de publication: 2007134781/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02468. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Multi Alternatif Alpha, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.319.

Le Rapport Annuel Révisé au 30 juin 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007134746/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03173. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Dorint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.334.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 25 octobre 2007 de la société DORINT HOLDING S.A. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: Pamela Valasuo, ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission de l'Administrateur suivant:

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

135707

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORINT HOLDING S.A.
M. Dijkerman
Administrateur

Référence de publication: 2007134753/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Institut für Angewandte Betriebswirtschaft Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.845.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2007

Le 24 octobre 2007 les actionnaires ont approuvé les résolutions suivantes:

- Nomination avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de

* MACAREVA HOLDING SA avec adresse 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en remplacement de BARRINGTON SA sortant.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

- L'assemblée générale confirme la nomination de GEFCO CONSULTING Sàrl, RC B 69.580, avec adresse 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes tel qu'approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
INSTITUT FÜR ANGEWANDTE BETRIEBSWIRTSCHAFT HOLDING AG
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007134756/1333/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MH Germany Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.292.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 18 octobre 2007, que les actions de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des actionnaires	Nombre d'actions
MH GERMANY PROPERTY XXIII S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

B. Zech.

Référence de publication: 2007134784/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MH Germany Property XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.291.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 18 octobre 2007, que les actions de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des actionnaires	Nombre d'actions
MH GERMANY PROPERTY XXIII S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

B. Zech.

Référence de publication: 2007134785/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MH Germany Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.290.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 18 octobre 2007, que les actions de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des actionnaires	Nombre d'actions
MH GERMANY PROPERTY XXIII S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

B. Zech.

Référence de publication: 2007134786/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MH Germany Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.289.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 18 octobre 2007, que les actions de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des actionnaires	Nombre d'actions
MH GERMANY PROPERTY XXIII S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

B. Zech.

Référence de publication: 2007134787/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02417. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070156007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

European Metal and Commodity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.378.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Dr Martin Thomas, Geschäftsführer, geboren am 19. Oktober 1962 in Köln (Deutschland), wohnhaft in D-61462 Königstein, Auf der Mammolshöhe 72 (Deutschland).

Der Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

§ 1 Zweck, Dauer, Name, Sitz

1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

2. Zweck der Gesellschaft ist die Geschäftsführung und die Übernahme der unbeschränkten Haftung von Unternehmen sowie das Halten von Beteiligungen an Kapital- bzw. Personengesellschaften. Daneben kann die Gesellschaft den gewerbemäßigen An- und Verkauf von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen, sonstigen Rohstoffen sowie Waren einschließlich deren jeweilige Weiterverarbeitung im eigenen Namen und für eigene Rechnung ausüben.

3. Die Gesellschaft ist zu allen Maßnahmen und Geschäften kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur berechtigt, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können. Hierzu gehören auch die Errichtung von Zweigniederlassungen sowie der Erwerb und die Errichtung von anderen Unternehmen bzw. die Beteiligung daran.

4. Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

5. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

6. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung EUROPEAN METAL AND COMMODITY TRADING S.à r.l.

7. Der Gesellschaftssitz wird in der Gemeinde Luxemburg im Großherzogtum Luxemburg festgelegt. Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

§ 2 Gesellschaftskapital, Anteile

1. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00) pro Anteil. Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

2. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

3. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die diese gegenüber der Gesellschaft vertritt.

4. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafters über seinen Gesellschaftsanteil oder Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter.

5. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

6. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfalle des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

§ 3 Geschäftsführung

1. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

2. Dritten gegenüber ist - auch im Fall mehrerer Geschäftsführer - jeder Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen (Alleinvertretungsberechtigung). Die Geschäftsführer sind von etwaigen Beschränkungen des Selbstkontrahierens befreit. Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

3. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

4. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

§ 4 Entscheidungen der Gesellschafter, Gesellschafterversammlung

1. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

2. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung

- (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter,
- (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

3. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, zustehen.

§ 5 Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

2. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

3. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

§ 6 Gesellschaftsauflösung, Liquidation

1. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

2. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile werden vollständig von Herrn Dr Martin Thomas, vorgenannt, gezeichnet: Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,00) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft ist in L-1840 Luxemburg, 11C, boulevard Joseph II
2. Herr Dr Martin Thomas, vorgenannt, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt. Er ist zur Einzelvertretung berechtigt und verpflichtet die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Thomas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, LAC/2007/32241. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. November 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007136205/202/128.

(070157762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

CIPE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.491.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of November at 5.00 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CIPE LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 58.491 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 12 March 1997 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing then in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 335 of 30 June 1997. The articles of association have been amended the most recently on 3 June 2003 before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 896 of 2 September 2003 (the Articles).

The Meeting is chaired by Mr Bertrand Gérardin (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Anne Guillemin, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mr Olivier Too as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the members of the Bureau.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the following to be recorded:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 36,387.67 (thirty-six thousand three hundred and eighty-seven United States Dollars and sixty-seven cents), divided into 1,000 (one thousand) shares without nominal value.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Restatement of the articles of association of the Company;
3. Decision to appoint Mr Robert Sedgley as director of the Company, as of 26 December 2006 and ratification to the extent necessary of the acts passed by Mr Robert Sedgley as director of the Company;
4. Acknowledgment of the resignations of Mr Kevin O'Kelly-Lynch and Mr Michelangelo Stefani in their capacity (i) as directors of the Company and (ii) as managing directors of the Company and discharge;
5. Decision to appoint Mr Trevor Faure and Mrs Enrica Maccarini as new directors of the Company in replacement of Mr Michelangelo Stefani and Mr Kevin O'Kelly-Lynch for a term that will expire at the annual general meeting that will approve the annual accounts for the financial year ending on 2008;
6. Authority to accomplish the filing of the notice regarding the resignations and the appointments referred to under items 3. to 5.; and
7. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to restate the Articles to reflect the legal recent changes due to the amendment of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, whereby inter alia so long as a company has a sole shareholder, such company may be managed by a sole director. In respect of the above, the Articles shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of CIPE LUXEMBOURG S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is to deliver services related to the security of movables and immovables, the surveillance and guarding of movables and immovables, the prevention of all kinds of risks, the security of the persons directly or indirectly concerned by the security of movables and immovables and to perform any other activities, such as the development, sale, setting up, maintenance and repair of security equipment, and more generally to perform all financial, commercial, industrial and civil operations and all operations related to movable or immovable property, which may pertain directly or indirectly to the specified objects or to any other similar object which may facilitate its implementation and development, to the benefit of the Company and to the benefit of third parties, or by way of participation, under any form whatsoever.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is fixed at USD 36,387.67 (thirty-six thousand three hundred and eighty-seven United States Dollars and sixty-seven cents), represented by 1,000 (one thousand) shares without par value.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The Company shall be authorised to issue redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Powers of the General Meeting of the Company. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday in March of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The president of the Board presides the General Meeting as chairman. The president of the Board presides the General Meeting. If the president of the Board is not present in person, the shareholders will elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

Art. 11. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which

is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 15. Delegation of powers. The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 27 September and ends on 26 September of each year.

Art. 21. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 22. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 23. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.»

The Shareholders further note, and to the extent necessary, approve that the current accounting year which began on 1 October 2007 shall end on 26 September 2008 as a consequence of the above.

In this respect, the Shareholders finally note that the current accounting year will be exceptionally less than one year.

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Robert Sedgley, born in High Wycombe (UK), on July 14, 1963, residing in 7th Floor, Broadgate West, 9 Appold Street, London EC2A 2AP, as director of the Company, as of 26 December 2006.

The Shareholders further resolve to approve and ratify, to the extent necessary, all the acts passed by Mr Robert Sedgley acting in his capacity as director of the Company as of 26 December 2006.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept the resignations of:

- Mr Kevin O'Kelly-Lynch; and
- Mr Michelangelo Stefani,

as directors of the Company and as managing directors of the Company, as of 7 September 2007, and give them discharge for the performance of their duties from the date of their appointments to the date of their resignations.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to appoint:

- Mr Trevor Faure, Lawyer, born in London on 27 August 1965, professionally residing at Broadgate West, 9 Apold Street, London EC2A 2AP,
- Mrs Enrica Maccarini, born on 8 June 1964 in Voghera, Italy, professionally residing at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

as new directors of the Company, effective as of 7 September 2007, for a term that will expire at the annual general meeting that will approve the annual accounts for the financial year ending 2008.

As a consequence of the above appointments and resignations, the Board will from now on be composed as follows:

- Mr Trevor Faure;
- Mrs Enrica Maccarini; and
- Mr Robert Sedgley.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to empower and authorise any director of the Company or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, each acting individually on behalf of the Company, in order to accomplish the filing of the relevant documents regarding the above appointments and resignations at the Luxembourg Trade and Companies Register and its publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations), and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment and implementation of the above resolutions.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereas the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre à 17.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de CIPE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.491 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 12 mars 1997 en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 335 du 30 Juin 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés le plus récemment le 3 Juin 2003 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 896 du 2 Septembre 2003 (les Statuts).

L'Assemblée est présidée par Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Anne Guillemin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Olivier Too, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les Actionnaires, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que les Actionnaires représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 36.387,67 (trente-six mille trois cent quatre-vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-sept cents), divisé en 1.000 (mille) actions n'ayant pas de valeur nominale;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Refonte des statuts de la Société;

3. Décision de nommer M. Robert Sedgley en tant que directeur de la Société à compter du 26 Décembre 2006 et de ratifier dans la mesure de ce qui est nécessaire les actes conclus par M. Robert Sedgley en tant qu'administrateur de la Société;

4. Prise de connaissance de la démission de M. Kevin O'Kelly-Lynch et de M. Michelangelo Stefani en leur capacité (i) d'administrateurs de la Société et (ii) d'administrateurs-délégués de la Société et décharge;

5. Décision de nommer M. Trevor Faure et Mme Enrica Maccarini en tant que nouveaux administrateurs de la Société en remplacement de M. Michelangelo Stefani et de M. Kevin O'Kelly-Lynch pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice comptable se terminant en 2008;

6. Pouvoir d'accomplir l'enregistrement de la publication concernant les démissions et les nominations décrites sous les points 3. à 5.; et

7. Divers.

III. que les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant eux même comme dûment convoqués et ayant déclaré avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable à l'Assemblée.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de refaire les Statuts de la Société afin de rendre compte des récentes réformes législatives relatives à la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par lesquelles entre autre tant qu'une société n'a qu'un associé unique, cette société peut être administrée par un administrateur unique. Conformément à cela, les Statuts se lisent dorénavant de la façon suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de CIPE LUXEMBOURG S.A. (la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet toutes prestations de services ayant pour objet la sécurité des biens meubles ou immeubles, la surveillance et le gardiennage de ces biens, la prévention de tous types de risques, la sécurité des personnes liées de façon directe ou indirecte à la sécurité des biens protégés et toutes activités annexes, notamment l'étude, la vente, l'installation, l'entretien et la réparation de matériels de sécurité, et généralement faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation, sous quelque forme que ce soit.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à la somme de USD 36.387,67 (trente-six mille trois cent quatre-vingt-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-sept cents) représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

La Société est autorisée à émettre des obligations rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux administrateurs conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président du Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale. Le président du Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale. Si le président du Conseil d'Administration n'est pas présent en personne, les actionnaires élisent un président pour l'Assemblée Générale en question. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

Art. 11. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-

verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration (le cas échéant) nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engage la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 27 septembre de chaque année et se termine le 26 septembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.»

De plus, les Actionnaires prennent acte, et approuvent tant que de nécessaire, que l'année sociale actuelle qui a commencée le 1^{er} octobre 2007 se terminera le 26 septembre 2008 en conséquence du changement ci-dessus.

Dans cette mesure, les Actionnaires prennent finalement acte que l'année sociale actuelle sera exceptionnellement inférieure à une année.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de nommer M. Robert Sedgley, né à High Wycombe (UK), le 14 juillet 1963, demeurant à 7th Floor, Broadgate West, 9 Appold Street, Londres EC2A 2AP, en tant qu'administrateur de la Société à compter du 26 Décembre 2006.

En outre, les Actionnaires décident d'approuver et de ratifier, dans la mesure de ce qui est nécessaire, tous les actes conclus par M. Robert Sedgley en sa capacité d'administrateur de la Société à compter du 26 Décembre 2006.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident d'accepter les démissions de:

- M. Kevin O'Kelly Lynch; et
- M. Michelangelo Stefani;

en leur qualité d'administrateurs de la Société et en leur qualité d'administrateurs délégués de la Société, à compter du 7 septembre 2007 et donne décharge de l'accomplissement de leurs activités pour la période s'étendant de la date de leur nomination à la date de leur démission.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de nommer:

- M. Trevor Faure, juriste, né à Londres le 27 août 1965 de résidence professionnelle à Broadgate West, 9 Apold Street, Londres EC2A 2AP,
- Mme Enrica Maccarini, née le 8 juin 1964 à Voghera, Italie de résidence professionnelle à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec prise d'effet au 7 Septembre 2007, pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice comptable se terminant en 2008.

En conséquence des nominations et démissions ci-dessus, le Conseil sera composé dès lors comme suit:

- M. Trevor Faure;
- Mme Enrica Maccarini; et
- M. Robert Sedgley.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, chacun agissant individuellement au nom de la Société, afin d'accomplir l'enregistrement des documents appropriés concernant les nominations et les démissions ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et leur publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation et à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, A. Guillemin, O. Too, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007. Relation: LAC/2007/34523. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007135620/242/710.

(070157695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

EIFEL - HAUS, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

EIFEL - HAUS, LUXEMBURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007135510/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02019. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

PPP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 128.287.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

Mrs. Céline Pignon, lawyer, residing in Luxembourg, acting as a special attorney of the Board of Directors of the limited liability company PPP GROUP S.A., having its registered office at L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, incorporated on May 7, 2007, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 128.287 (the «Company»),

by virtue of the powers conferred to him by decisions of the Board of Directors of the Company adopted on June 27, 2007 and September 10, 2007.

A copy of this decisions having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of PPP GROUP S.A., is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into Ordinary Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

II. The issued share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of thirty thousand nine hundred and ninety-two (30,992) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one euro) each (the Ordinary Shares), and eight (8) preference shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one euro) each (the Preference Shares), all subscribed and fully paid-up.

III. Article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company reads as follows:

«5.2. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, up to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) by the creation and issuance of Ordinary Shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) decide(s) fit;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

IV. By the decision adopted on June 27, 2007, the Board of Directors, after having waived the preferential subscription right, resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of thirteen thousand four hundred and eight euro (EUR 13,408.-) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to forty-four thousand four hundred and eight euro (EUR 44,408.-) by the issue of thirteen thousand four hundred and eight (13,408) new Ordinary Shares having a par value of one eur (EUR 1.-) each,

All the new shares have been subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirteen thousand four hundred and eight euro (EUR 13,408.-) been put at the disposal of the Company.

The supporting documents relating to such payment and subscription have been produced to the undersigned notary who expressly acknowledged this.

V. By the decision adopted on September 10, 2007, the Board of Directors, after having waived the preferential subscription right, resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-) so as to bring it from its present amount -after the aforesaid increase of capital- of forty-four thousand four hundred and eight euro (EUR 44,408.-) up to forty-six thousand eight hundred and eight euro (EUR 46,808.-) by the issue of two thousand four hundred (2,400) new Ordinary Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each,

All the new shares have been subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-) been put at the disposal of the Company.

The supporting documents relating to such payment and subscription have been produced to the undersigned notary who expressly acknowledged this-

VI. Following the above-mentioned share capital increases article 5.1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

«5.1 The Company's corporate capital is set at forty-six thousand eight hundred and eight euro (EUR 46,808.-) consisting of forty-six thousand eight hundred (46,800) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one euro) each (the Ordinary Shares), and eight (8) preference shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one euro) each (the Preference Shares), all subscribed and fully paid-up.

Declaration - Expenses

The undersigned notary declares, by application of Article 32-1 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended, that he has examined the conditions imposed by Article 26 of the aforesaid law.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand eight hundred euro.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Céline Pignon, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme PPP GROUP S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du le 7 mai 2007 non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 128.287 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par décisions du Conseil d'Administration de la Société adoptées le 27 juin 2007 et 10 septembre 2007.

Une copie des décisions paraphée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de PPP GROUP S.A. est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-), représenté par des Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-douze (30.992) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions Ordinaires), et huit (8) actions préférentielles sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions Préférentielles) toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'article 5.2 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

5.2 L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, jusqu'à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission d'Actions Ordinaires;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s);

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

IV. Par résolution adoptée le 27 juin 2007, le Conseil d'Administration, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel, a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé à concurrence d'un montant de treize mille quatre cent huit euros (EUR 13.408,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante-quatre mille quatre cent huit euros (EUR 44.408,-) par la création et l'émission de treize mille quatre cent huit (13.408) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de treize mille quatre cent huit euros (EUR 13.408,-) a été mise à la libre disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

V. Par résolution adoptée le 10 septembre 2007, le Conseil d'Administration, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel, a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé à concurrence d'un montant de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-) pour le porter de son montant actuel -après l'augmentation de capital ci-avant- de quarante-quatre mille quatre cent huit euros (EUR 44.408,-) à quarante-six mille huit cent huit euros (EUR 46.808,-) par la création et l'émission de deux mille quatre cents (2.400) nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-) a été mise à la libre disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI. Suite aux augmentations de capital mentionnées ci-dessus, l'article 5.1. sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille huit cent huit euros (EUR 46.808,-) représenté par quarante-six mille huit cents (46.800) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions Ordinaires), et huit (8) actions préférentielles sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions Préférentielles) toutes souscrites et entièrement libérées.

Déclaration - Dépenses

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 de la loi ci-avant mentionnée.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à deux mille huit cents euros.

Dont acte, et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007. Relation: LAC/2007/31566. — Reçu 158,08 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007135611/242/148.

(070157730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

DH New Investment III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.152.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of DH NEW INVESTMENT III S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 30 of May 2007, inscribed at trade register Luxembourg section B number 129,152, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 4 of July 2007.

The meeting is presided by Regis Galiotto, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declares and requests the notary to act:

I.- That the sole partner represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 12,500) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the Company into liquidation and to dissolve it early;
2. Discharge to the Board of managers;
3. Appointment of ALTER DOMUS S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the Company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the Board of managers concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator: ALTER DOMUS S.à r.l. having its address at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole partner in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée DH NEW INVESTMENT III S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129,152, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 4 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 500 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12,500), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société;
2. Décharge au conseil d'administration;
3. Nomination de ALTER DOMUS S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: ALTER DOMUS S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la Société à l'associé unique en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, Relation LAC/2007/30424. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135666/211/105.

(070157509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

DH New Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.151.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of DH NEW INVESTMENT II S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 30 of May 2007, inscribed at trade register Luxembourg section B number 129.151, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 4 of July 2007.

The meeting is presided by Regis Galiotto, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declares and requests the notary to act:

I.- That the sole partner represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 12,500) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the Company into liquidation and to dissolve it early;
2. Discharge to the Board of managers;
3. Appointment of ALTER DOMUS S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the Company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the Board of managers concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator: ALTER DOMUS S.à r.l. having its address at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole partner in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée DH NEW INVESTMENT II S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129.151, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 4 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 500 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12,500), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la Société;
2. Décharge au conseil d'administration;
3. Nomination de ALTER DOMUS S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: ALTER DOMUS S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la Société à l'associé unique en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, Relation LAC/2007/30423. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135667/211/105.

(070157507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Marmara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.399.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 juin 2005 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société MARMARA HOLDINGS S.A.:

L'Assemblée a accepté la démission de LuxFiduAudit SC en qualité de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire en nommant SANISTO FINANCE SA, une société ayant son siège social à 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI à la fonction de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007135465/1629/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 121.947.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007135508/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03505. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

DH New Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.150.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of DH NEW INVESTMENT I S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 30 of May 2007, inscribed at trade register Luxembourg section B number 129,150, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 4 of July 2007.

The meeting is presided by Regis Galiotto, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declares and requests the notary to act:

I.- That the sole partner represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 12,500) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the Company into liquidation and to dissolve it early;
2. Discharge to the Board of managers;
3. Appointment of ALTER DOMUS S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the Company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the Board of managers concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator: ALTER DOMUS S.à r.l. having its address at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole partner in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée DH NEW INVESTMENT I S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129,150, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du 4 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 500 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12.500), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

135733

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la Société;
2. Décharge au conseil d'administration;
3. Nomination de ALTER DOMUS S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: ALTER DOMUS S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la Société à l'associé unique en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, Relation LAC/2007/30422. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135668/211/105.

(070157502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Medex EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.775,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.231.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seven day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MEDEX EU S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 95.231, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 21 juillet 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 958 of 17 September 2003 (hereafter the «Company»).

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company are duly represented. The number of shares held by the shareholders is shown on an attendance list. That list and the powers of attorney, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 6,471 (six thousand four hundred seventy-one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of EUR 161,775 (one hundred sixty-one thousand seven hundred seventy-five Euro) of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the registered office from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg to 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach;
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation;
3. Change of the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of July.
4. Subsequent amendment of Articles 15 of the Articles of Incorporation.
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The shareholders resolved to transfer the registered office from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg to 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

Second resolution

In consequence, the first paragraph of the article 5 is amended as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in Luxembourg.»

Third resolution

The shareholders resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 1st August each year and terminate on 31st July of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on 1st January 2007 shall exceptionally terminate on 31st July.

Fourth resolution

Subsequent to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

- Article 15 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 1st August and ends on 31st July of the following year.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de MEDEX EU S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 95231, constituée conformément à l'acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 21 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 958 en date du 17 septembre 2003, (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société, sont dûment représentés. Le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.471 (six mille quatre cent soixante-et-onze) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 161.775 EUR (cent soixante-et-un mille sept cent soixante-quinze euros), étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg vers 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
3. Modification de la fin de l'exercice du 31 décembre au 31 juillet.
3. Modification subséquente de l'article 15 des statuts.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg vers 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Deuxième résolution

Par conséquent l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5, premier alinéa.** Le siège social est établi à Munsbach.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier de modifier la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société, qui débutera désormais le 1^{er} août de chaque année et terminera le 31 juillet de l'année suivante.

Par conséquent, l'exercice social de la Société en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2007 se clôturera exceptionnellement le 31 juillet 2007.

Quatrième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») de la façon suivante:

- L'article 15 des statuts est modifié de la façon suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.500,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 Juin 2007, LAC/2007/15328. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135675/211/121.

(070157882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Chabalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.363.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée WESHOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 104.304, ici représentée par Monsieur Daniel Galhano, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 octobre 2007.

2. La société à responsabilité limitée GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 112.564, ici représentée par Monsieur Daniel Galhano, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de CHABALUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1. WESHOLDING S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf (309) actions,	309
2. GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., préqualifiée, une (1) action,	<u>1</u>
Total: trois cent dix (310) actions.	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

135739

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euro (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - a) Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
 - b) Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
 - c) Monsieur Karel Heeren, administrateur de société, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique), résidant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
La Société AACO S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 88.833.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Galhano, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, LAC/2007/32457. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007136209/220/194.

(070157382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

MH Germany Property XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.076.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 18 octobre 2007, que les actions de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des actionnaires	Nombre d'actions
MH GERMANY PROPERTY XXIII S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

B. Zech.

Référence de publication: 2007134788/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MH Germany Property XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 123.079.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 18 octobre 2007, que les actions de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des actionnaires	Nombre d'actions
MH GERMANY PROPERTY XXIII S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

B. Zech.

Référence de publication: 2007134789/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.627.

La dénomination exacte de l'associé unique MACQUERIE EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND II LP est la suivante: MACQUARIE EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND II LP

Son siège social est à présent au:

Carinthia House, 9-12, The Grange, St Peter Port, GY1 4BF Guernsey, Channel Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Référence de publication: 2007134775/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MH Germany Property XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 128.346.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 18 octobre 2007, que les actions de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des actionnaires	Nombre d'actions
MH GERMAN PROPERTY XXIII S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

B. Zech.

Référence de publication: 2007134782/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

MH Germany Property XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.294.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 18 octobre 2007, que les actions de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des actionnaires	Nombre d'actions
MH GERMAN PROPERTY XXIII S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

B. Zech.

Référence de publication: 2007134783/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

International Holding EVS, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 105.900.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2007

Est nommé comme nouvel administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Paul Gemperle, demeurant Suite 55-5F, New Henry House, 10, Ice House Street Central, Hong-Kong

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007134768/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Advantage Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 98.204.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2007

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Robert Hochmuth de son mandat de membre du Conseil d'administration et de sa fonction d'administrateur délégué avec effet au 14 octobre 2007.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean Schintgen comme administrateur délégué jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale qui aura lieu au plus tard en 2008.

Monsieur Jean Schintgen demeurant à L-2336 Luxembourg, 35, Montée Pilate.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour extrait conforme
E. Seywert
Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2007134812/1196/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Eurocofisi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 24.931.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007134629/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01830. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Flexilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 53.500.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 octobre 2007

- Les actionnaires décident de reconduire les mandats d'administrateurs actuels de Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe et de la société KITZ S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, pour une période de six années, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

- Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Commissaire aux Comptes actuel de la société ALPHA EXPERT S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, pour une période de six années, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135444/777/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Cartola Shipping Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 86.682.

Extrait de la décision du gérant du 31 juillet 2007

Le gérant a décidé de transférer à partir du 1^{er} juillet 2007 le siège social du 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007135433/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

R.X. Prod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 90.534.

—
Par la présente, nous vous informons que suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise RX PROD S.A., il résulte que notre siège a été transféré de L-1941, 241, rte de Longwy (anciennement représentée par la FIDUCIAIRE ITP) à notre nouveau siège L-1631 17, rue Glesener.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

RX PROD S.A.

D. Lille

Référence de publication: 2007135434/8313/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04015. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pro Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.257.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 octobre 2007

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur James T. Jannuzzo,
- Monsieur Anthony Petrucci,
- Monsieur Clare Hargreaves,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat viendra à expiration immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale nomme comme Réviseur Indépendant KPMG AUDIT. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2007.

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007135446/682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

C-Ways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 122.976.

—
Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

135744

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Certifié conforme
FREE HAVEN LIMITED
Administrateur
Signature
F. Bracke
Administrateur

Référence de publication: 2007135393/2864/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03331. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

I-Partegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, 1, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 107.366.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I-SND
Gérant
M. Marchandise

Référence de publication: 2007135394/6848/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04215. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Fläkt Woods Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 88.487.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49414 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007134563/211/11.

(070155744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Dolpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.973.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007134448/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01638. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.
